



Problème règlement assurance vie

Par **franck19**, le **29/01/2015 à 17:39**

Bonjour, ma mère aujourd'hui décédée, avait souscrit deux assurances vie au près du Crédit Agricole. la 1 ère d'environ 4500 € en juillet 2001, la seconde de 12000 € en février 2006. Depuis son décès, le CA fait trainer les choses pour le règlement de l'assurance (demandes de papiers multiples... etc) J'ai reçu, enfin un courrier du CA me donnant des nouvelles de la procédure en cours. Et là surprise, les deux sommes susceptibles d'être redistribuées entre les différents bénéficiaires sont inférieures aux primes totales versées, avec 4000 € au total de perte. J'ai vérifié dans les papiers de ma mère, je n'ai aucune trace d'un contrat d'assurance vie signés par elle à cette époque. Par contre, je sais qu'elle avait un ou plusieurs dispositifs d'épargne style CODEVI qui correspondraient aux montants investis dans l'assurance vie. Mes questions : Est il possible qu'un contrat d'assurance vie soit déficitaire pour l'épargnant ? Ma mère étant déjà à l'époque de la souscription des contrats, diminuée par la maladie, n'a t'elle pas été victime des opérations douteuses de cette banque ?

Par **moisse**, le **29/01/2015 à 17:45**

Bonsoir, Est il possible qu'un contrat d'assurance vie soit déficitaire pour l'épargnant ? Oui, ho oui plus souvent qu'on ne le pense. victime des opérations douteuses de cette banque Peu vraisemblable même si non exclu. Par contre mal conseillé par un individu du même nom voulant améliorer ses statistiques de vente c'est plus que possible. Ou conseillé par un incompetent, mal informé... C'est d'ailleurs pourquoi la législation a changé, et que les banques sont dans l'obligation de tester régulièrement les compétences financières de ses clients au travers de questionnaires.